

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE MASTELLOTTO – TRAVAUX D'ENROBÉ AVENUE JEAN MONNET, RUES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE ARRETE N° 2022/270		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°2022/238 en date du 11 octobre 2022, autorisant la Société FLORO TP à réaliser des travaux de renouvellement du réseau AEP et de réhabilitation du réseau eaux usées rue de Champagne et rue de Picardie ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 5 décembre 2022 de la société MASTELLOTTO sollicitant la Ville pour des travaux d'enrobé de voiries avenue Jean Monnet, rues de Picardie et de Champagne à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société MASTELLOTTO est autorisée à réaliser, à partir du 12 décembre 2022 et pour une durée de 10 jours, des travaux d'enrobé de voiries situés avenue Jean Monnet, rues de Picardie et de Champagne.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux :
- les rues de Picardie et de Champagne seront barrées à la circulation sauf aux riverains, véhicules de services et secours ;
 - sur l'avenue Jean Monnet, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat.
- Article 3 :** La société MASTELLOTTO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société MASTELLOTTO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société MASTELLOTTO ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 5 décembre 2022



Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE